

Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de vie au Travail du 10 juin 2016

Note d'orientation et annexes 2016

L'année 2015 a été marquée par une rupture du dialogue social au plan national ce qui explique la parution tardive de la note d'orientation ministérielle (avril au lieu de février).

Les priorités pour l'année sont les suivantes :

- ✓ prévention des risques de chute
- ✓ prévention des risques routiers
- ✓ prévention des risques psycho-sociaux
- ✓ prévention du risque d'incendie et de panique
- ✓ travaux de mise en sécurité
- ✓ amiante et substances cancérigènes, mutagènes et repro-toxiques (CMR)
- ✓ favoriser le retour au travail après une longue maladie.

Les moyens consacrés à la médecine de prévention sont en diminution et certains départements sont particulièrement déficitaires.

Aucun médecin pour les agents du département 78 et des CID 50 et 61.

Le médecin du département 45 exerce à 50 % depuis début mai.

À ce jour, la seule réponse de la Fonction Publique est la mise en œuvre du recrutement de médecins collaborateurs. Malheureusement, ce dispositif ne répond pas à la pénurie de médecins de prévention en France.

Vos représentants Solidaires Finances ont rappelé que certains financements relèvent de la responsabilité du budget de la DISI Paris-Normandie et non de celui du CHSCT (travaux de mise en conformité et de mise en sécurité). De plus en plus souvent, le budget du CHSCT est utilisé pour combler le manque de crédits et risque de ne plus être utilisé pour engager des actions spécifiques du CHSCT (organisation et financement de formations en matière de prévention et sécurité, par exemple : secourisme, extincteurs..., amélioration des conditions de travail, ...).

Médecin de prévention – fiches risques professionnels – actualisation

En l'absence du médecin de prévention référent de la DISI, ce point est reporté au prochain CHSCT.

Vos représentants Solidaires Finances Publiques au CHSCT :

<u>Titulaires :</u>		<u>Suppléants :</u>	
Martine ROELAS	ESI Orléans		
Carole BAILLY	ESI Orléans	Frédéric PHILIPPE	ESI Versailles St Cloud
Mickaël HERACLIDE	DISI siège Versailles	Marie-France FORNAY	ESI Versailles Chantiers

Relogement de l'ESI de CAEN à Hérouville Saint Clair

Le projet a été présenté en CHSCT et CTL au début d'année (pour information).

La directrice a proposé aux représentants de chaque organisation syndicale de se rendre à Hérouville Saint Clair avant ce CHSCT.

Des représentants Solidaires Finances ont visité le bâtiment le 31 mai 2016, accompagné de M. Cornec, responsable de l'ESI de Caen. De plus, vos représentants Solidaires Finances ont demandé la présence d'un expert à ce CHSCT : Jean-Luc DEBON, exerçant sur place à l'ESI de Caen.

Petit rappel de la procédure réglementaire :

- « *Le médecin de prévention est obligatoirement consulté sur les projets de construction ou aménagement importants des bâtiments administratifs et de modifications apportées aux équipements.* » décret N° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, article 17.
- « *Les chefs de service adressent à l'ISST les projets immobiliers (constructions neuves ou projets d'aménagement importants) le plus en amont possible de l'opération et au plus tard au stade de l'Avant Projet Sommaire (APS). L'ISST s'assure de leur conformité au regard des normes d'hygiène et de sécurité en vigueur et propose par une note, toute modification en ce sens.* » doctrine d'emploi de l'ISST, présentée en CHSCT.
- « *Le CHSCT doit être consulté sur les projets d'aménagement importants modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail ET dès lors que le projet en cause peut avoir des conséquences, quand bien même celles-ci seraient positives sur les conditions de travail et la santé des agents.* » décret N° 82-453 du 28 mai 1982 modifié article 57 et Décret n°2011-774 du 28 juin 2011

Cette procédure qui peut-être complétée par l'intervention des ergonomes, doit permettre de *prendre en compte et discuter les observations formulées par les différents intervenants* (fiche n°10 -BAO Dépenser mieux- Bureau SPiB-2C).

Les documents (fiche d'impact, analyse technique par les ergonomes, plan) ont été adressés avec la convocation à l'exception du rapport de l'inspecteur santé sécurité au travail. Cet oubli est regrettable car ce document est pourtant essentiel à l'information complète et objective des membres de cette instance.

Ce document, daté du 10 février 2016 !!! est le seul avis d'un expert spécialiste en « santé et sécurité au travail » porté à la connaissance des représentants du personnel. C'est à la demande des représentants Solidaires Finances qu'il a été communiqué la veille au soir !!!...

Ce rapport signale, entre autres, que l'ancien local « archives » n'est pas adapté à l'installation de bureaux (« espace de travail tertiaire ») et que la surface par agent de l'AT n'est pas conforme à la norme (15 m²/agent). Une réflexion importante sur l'éclairage est préconisée compte tenu de l'ambiance lumineuse générale du bâtiment.

La fiche d'impact sert à évaluer l'impact du projet de relogement de l'ESI sur la santé, la sécurité et les conditions de vie au travail des agents. Cette fiche, au contenu allégé, apporte peu d'informations.

L'analyse technique par les ergonomes a été rédigée à la suite d'une demande de la directrice concernant l'aménagement des locaux. Elle constitue un support de travail permettant d'intégrer certains critères d'aménagement pour l'organisation des espaces de travail (points de vigilance concernant les implantations de postes de travail, traitement acoustique des espaces, conditions d'éclairage, agencement mobilier...).

Le médecin de prévention n'a pas été consulté comme prévu par le décret et n'a pas été destinataire du dossier complet avant validation. Il a tout de même effectué une visite en mai mais n'a pas rédigé de rapport. Il a toutefois préconisé plusieurs actions mais nous n'avons eu aucun document. Par exemple, prévoir un local avec un point d'eau pour entreposer le matériel des agents de ménage.

Vos représentants Solidaires Finances Publiques au CHSCT :

<u>Titulaires :</u>		<u>Suppléants :</u>	
Martine ROELAS	ESI Orléans		
Carole BAILLY	ESI Orléans	Frédéric PHILIPPE	ESI Versailles St Cloud
Mickaël HERACLIDE	DISI siège Versailles	Marie-France FORNAY	ESI Versailles Chantiers

A ce jour, le bureau SPIB-2C qui gère la politique immobilière de la DGFIP a donné officiellement son accord. Un montant de 160 000 € a été alloué à la DISI Paris-Normandie pour engager les travaux, et un complément de 40 000 € est envisageable en cas de besoin.

L'emménagement est envisagé avant l'hiver (novembre ou début décembre).

Des groupes de travail ont été organisés avec une douzaine d'agents du site.

Le début des travaux (cloisons, menuiseries, peinture, sols, éclairage, réseau, électricité...) est envisagé pour l'été. Le budget devrait permettre de prendre en compte la plupart des demandes des agents :

- création d'un sanitaire au 2ème étage (actuellement aucun sanitaire à cet étage)
- modifications sanitaires du 1^{er} étage (actuellement 1 pour Hommes et 1 pour Femmes)
- remplacement de tous les luminaires.

Un nouvel autocommutateur ainsi que de nouveaux postes téléphoniques numériques seront acquis (à la charge de SI2A).

De nouveaux bureaux et mobiliers seront, si besoin, commandés ou repris des ESI qui en disposent. Les fauteuils seront remplacés, à l'exception des fauteuils ergonomiques récents financés par le CHSCT.

A toutes nos interrogations (ascenseur, toilettes, évacuation incendie, ...), une seule réponse : « l'administration respecte la réglementation » !!! (cf notre compte-rendu du CTL du 17/03/2016)

Actuellement, l'effectif de l'ESI est de 52 agents. Presque tous viennent en voiture. Le parking, quant à lui, dispose de seulement 30 emplacements. Mais aucune inquiétude, au dire de la direction, « il y a de nombreuses possibilités aux alentours »... Mais c'est une zone très dense de bureaux !!!

La CID et le SIL disposeront d'un local de stockage bien plus petit que celui actuellement utilisé. Il sera peut-être nécessaire que la DDFIP fasse livrer une partie de ses commandes dans un CFP proche : « Pas d'inquiétude, la CID garde trop de choses. Il faut se débarrasser plus rapidement du matériel obsolète ».

A plusieurs de nos remarques, la présidente répond qu'il pourra toujours être apporté des modifications après l'installation des agents. Nous en doutons fort. Les budgets (DGF et CHSCT) sont à nouveau en baisse cette année.

Les représentants du personnel **Solidaires Finances** ont émis un **avis défavorable** au relogement de l'ESI de Caen dans le bâtiment dit « Tsukuba » pour les raisons suivantes :

- Conformément au rapport de l'inspecteur santé et sécurité au travail du Calvados, nous relevons un « problème d'ambiance lumineuse dans l'ensemble du bâtiment et des espaces de travail ». A notre connaissance, aucune réflexion n'a été engagée sur le sujet contrairement aux préconisations de l'ISST. Réponse de la DISI : « il faudra faire le point après l'installation effective des agents et à l'usage ».
- L'installation de bureaux au 2ème étage dans l'ancien local « archives » n'est pas conforme au rapport de l'ISST qui précise que ce local « n'est pas en l'état adapté à des espaces de travail tertiaire, du fait principalement de la structure du toit ».
- Concernant les risques incendie, nous remarquons l'absence d'issue de secours ou de refuge pour les agents du second étage.
- De plus, au niveau de l'accessibilité et de l'intégration des personnes à mobilité réduite, l'absence d'ascenseur exclut ces agents de certaines fonctions au sein de l'ESI, créant de fait une forme de discrimination.

Vos représentants Solidaires Finances Publiques au CHSCT :

<u>Titulaires :</u>		<u>Suppléants :</u>	
Martine ROELAS	ESI Orléans		
Carole BAILLY	ESI Orléans	Frédéric PHILIPPE	ESI Versailles St Cloud
Mickaël HERACLIDE	DISI siège Versailles	Marie-France FORNAY	ESI Versailles Chantiers

- Les durées de transport des agents seront allongées compte tenu des difficultés de circulation pour accéder au nouveau bâtiment.

Les représentants FO et CGT se sont abstenus.

Les militants Solidaires Finances ont le sentiment que ce dossier a voulu être bouclé trop hâtivement sans tenir compte des procédures recommandées : consultations des intervenants en matière de prévention, santé et sécurité au travail MAIS surtout prise en compte des observations formulées. Aucune modification ou réflexion n'a été envisagée suite au rapport de l'ISST. Quelles sont les modifications proposées après l'analyse technique des ergonomes ? Quelles vont être les réponses apportées au CHSCT par la direction, celle-ci ayant un délai de 2 mois quand le projet n'a pas recueilli un vote favorable majoritaire ? Nous suivrons ce dossier et tout projet immobilier de près pour le respect des conditions de vie au travail de tous les agents.

Budget 2016

Le budget pour 2016 est actuellement bloqué à 75 % de la dotation initiale qui s'élève à 61 127 €, utilisé comme suit :

19 340 € pour la formation
 10 831 € pour amélioration et aménagement des postes
 15 600 € pour améliorations confort thermique
 2 000 € pour amélioration immobilier & mise en conformité
 Reste à consommer 13 355 €

Vos représentants Solidaires Finances demandent que certaines dépenses, relevant de la responsabilité de l'employeur et conformément à la réglementation, soient payées par la DGF (ex EPI équipements de protection individuelle). L'utilisation du co-financement doit se limiter aux travaux liés à l'amiante, surtout en cas de limitation du budget.

Formations : Chaque agent peut bénéficier d'une (ou plusieurs) formation(s) payée(s) par le CHSCT. Un recensement est effectué en début d'année, notamment au travers des risques relevés dans le DUERP. Certains responsables d'ESI ne relayent pas correctement l'information, et décident que certaines formations ne servent à rien.(ex : stage gestes et postures à l'ESI d'Orléans).

Afin d'éviter ces blocages hiérarchiques, vos représentants Solidaires Finances demandent qu'un mail soit adressé à la secrétaire du CHSCT. Cette dernière se chargera d'avertir les autres membres du CHSCT.

La présidente attire l'attention du responsable budget et des assistants de prévention sur ce sujet. Si un ESI n'a pas d'agent recensé pour une formation, une relance doit être systématiquement effectuée.

N'hésitez pas à contacter vos représentants Solidaires Finances, si votre demande de stage est refusée par votre responsable.

Assistant de prévention

L'assistante de prévention pour les ESI des départements 76 et 14, Valérie Moureaux-Tassilly, quitte la DISI dans le cadre du mouvement de mutation au 01/07/2016. Elle est remplacée par Corinne Nunès Ferreira.

Vos représentants Solidaires Finances Publiques au CHSCT :

<u>Titulaires :</u>		<u>Suppléants :</u>	
Martine ROELAS	ESI Orléans		
Carole BAILLY	ESI Orléans	Frédéric PHILIPPE	ESI Versailles St Cloud
Mickaël HERACLIDE	DISI siège Versailles	Marie-France FORNAY	ESI Versailles Chantiers

Examen des compte-rendus d'évacuation, des registres SST et accidents de service

Examen des compte-rendus d'évacuation

Nous sommes toujours en état d'urgence, donc pas d'exercice d'évacuation à l'extérieur.

Orléans : Difficultés à faire sortir les personnes des entreprises extérieures (5 n'ont pas évacué)

Examen des registres « Santé, Sécurité au Travail » Toujours peu servis par les agents.

Rouen Les Mouettes : une demande d'aspirateur pour nettoyer la cantine. L'achat a été effectué.

Versailles Saint Cloud : demande nettoyage VMC : fait

Nous vous rappelons l'importance d'annoter le registre SST pour chaque anomalie constatée.

Nous effectuons un suivi de toutes les actions promises par la direction.

Accident de service

1 accident de service signalé après 18 mois.

Malgré cette demande tardive, le dossier sera suivi par les représentants du personnel.

Aménagements de postes : 8

Caen : 3 Orléans : 2 Rouen Les Mouettes : 1 Versailles St Cloud : 2

Visite de sites

La visite de l'ESI de Nanterre a été effectuée en mai. Le compte-rendu sera adressé pour le prochain CHSCT.

La secrétaire du CHSCT remet en séance une proposition des prochaines visites de site :

- Versailles Chantiers : 4ème trimestre 2016
- Orléans : 1^{er} trimestre 2017
- Caen : après le déménagement

Questions diverses

- En cas de maladie ou malaise, ne jamais transporter la personne par ses propres moyens chez un médecin ou à l'hôpital. L'administration rappelle les consignes : il faut appeler les secours.
- Vos représentants Solidaires Finances demandent des précisions sur la mutation d'agents à mobilité réduite. L'administration répond qu'il n'existe aucune restriction et que beaucoup d'ESI n'ont pas d'accès handicapé. L'inspecteur santé sécurité au travail rappelle que seuls les bâtiments recevant du public doivent disposer d'accès handicapé.
- Suite aux intempéries, aucun agent n'a signalé être en difficulté.
- Le service ADO d'Orléans demande des « Ote agrafe ». ???????? Vu le prix, et le type de matériel faut-il attendre un CHSCT pour obtenir du matériel qui n'est pas du ressort du CHSCT ???

Pour son dernier CHSCT, la présidente remercie tous les membres du CHSCT pour le travail accompli à la DISI Paris Normandie.

Vos représentants Solidaires Finances Publiques au CHSCT :

<u>Titulaires :</u>		<u>Suppléants :</u>	
Martine ROELAS	ESI Orléans		
Carole BAILLY	ESI Orléans	Frédéric PHILIPPE	ESI Versailles St Cloud
Mickaël HERACLIDE	DISI siège Versailles	Marie-France FORNAY	ESI Versailles Chantiers